

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE
VILLE D'OSNY

ARRETE N°: 007.06.2024

OBJET : Délégation à Mme Nicole SIEPI pour célébrer un mariage le 29 juin 2024

Le MAIRE D'OSNY,

VU les articles L.2122-18 et L.2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le procès-verbal des élections municipales du 26 mai 2020,

VU les procès-verbaux de l'élection du Maire et des adjoints du 26 mai 2020,

Considérant qu'aucun adjoint ne pourra assurer la célébration du mariage le 29 juin 2024 à 15h.

ARRETE

Article 1 :

Mme Nicole SIEPI, conseillère municipale, est déléguée pour remplir le 29 juin 2024 les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer le mariage de Madame Amandine MARCHAIS et Monsieur Romain MAGNIER qui aura lieu à 15h.

Monsieur le Directeur général des services de la ville d'Osny est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché et dont l'ampliation sera remise à l'intéressée et au préfet.

Article 3 :

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas d'acte individuel, ou de sa publicité, et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à OSNY, le 27 JUN 2024

Le Maire



Jean-Michel LEVESQUE